Bac Pro esthétique, cosmétique, parfumerie - Arrêté et Référentiel

publié le 18/10/2018 - mis à jour le 28/03/2022

Descriptif :

Arrêté du 7 avril 2017 portant création du baccalauréat professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie et fixant ses modalités de préparation et de délivrance. Référentiel du Bac Pro Esthétique, Cosmétique, Parfumerie. La dernière session aura lieu en 2024.

Vous trouverez ci-joint l'Arrêté du 7 avril 2017 publié au J.O. du 29 Avril 2017 portant création du baccalauréat professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie et fixant ses modalités de préparation et de délivrance. A la suite de cet arrêté, vous trouverez le référentiel du baccalauréat professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie.

Accéder directement au J.O. du 29 Avril 2017.

La dernière session aura lieu en 2024.

Document joint

Bac Pro ECP_Arrêté et Référentiel (PDF de 11.7 Mo)

Arrêté du 7 avril 2017 publié au J.O. du 29 Avril 2017 avec le référentiel du baccalauréat professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.